



VILLE D'IGNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2023 A 19H30**

-- oOo --

Début de séance à 19h30

-- oOo --

Présents : M. VIGOUROUX, M. MOISON, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, Mme LECLERCQ, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme GREGOIRE, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MEZOUGHY, Mme METIVIER, Mme PELLICER-GARCIA, M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

Absents excusés : Mme HAMON (pouvoir à M. DELAPLACE), Mme MALOIZEL (pouvoir à M. VIGOUROUX), M. DURO (pouvoir à M. MOISON), Mme GORSY (pouvoir à M. JOUENNE), M. DAULHAC (pouvoir à Mme CHARPENTIER), M. BRISSEAU (pouvoir à Mme METIVIER), M. PRIVE (pouvoir à M. TURPIN), M. JOUHANNET (Mme FRANCESETTI), Mme TODESCHINI (pouvoir à Mme HORTAUT), Mme BRETTE (pouvoir à Mme LECLERCQ), M. MARILLEAU (pouvoir à Mme GREGOIRE), M. BOUIN (pouvoir à M. SEMELET), M. HEURGUIER (pouvoir à M. DUTHOIT).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales

Mme FRANCESETTI est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

1. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX AUX ENTREPRISES POUR LA NOUVELLE CANTINE SCOLAIRE

Rapporteur Monsieur Turpin

Dans le cadre du projet de construction de la future cantine scolaire, destinée à l'accueil des élèves des écoles Joliot-Curie – Charles Perrault et Jules Ferry, par délibération en date du 23 mars 2023, une consultation pour l'attribution des marchés de travaux a été lancée.

Par cette délibération, Monsieur le Maire a été également autorisé à signer les marchés de travaux dont les montants étaient sous le seuil ou égaux aux montants estimés ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces marchés, y compris leurs avenants.

Pour rappel, les montants prévisionnels des marchés de travaux par lot sont estimés selon la répartition suivante et que les crédits nécessaires sont prévus au budget des années concernées :

Lots marchés de travaux	MONTANT estimé HT
Lot 1A Travaux d'intérêt généraux / Préparation de chantier	205 000€
Lot 1B Terrassement - Fondations - Gros œuvre	1 130 000€
Lot 02 Structure bois	526 000€
Lot 03 Etanchéité - Protection lourde - Végétalisation toiture	200 000€
Lot 04 Revêtement de façade - Bardage	125 000€
Lot 05 Menuiseries Extérieures	268 000€
Lot 06 CVC - Plomberie	410 000€
Lot 07 Electricité - courant fort / courant faible	166 000€
Lot 08 Cloisons - Doublages - Faux-plafonds – Menuiseries intérieures	245 000€
Lot 09 Métallerie - Serrurerie	140 000€
Lot 10 Revêtements de sols et murs	155 000€
Lot 11 Peinture	10 000€
Lot 12 Cuisine	310 000€
Lot 13 Espaces Verts – Revêtements de sol extérieurs	135 000€
Lot 14. Démolition / Terrassements / Réseaux Extérieurs	55 000€
Lot 15 Ascenseur	34 000€

Soit un montant total prévisionnel de 4 114 000 € HT.

A titre indicatif, la durée des travaux est estimée à 17 mois.

La procédure de consultation relative au marché public s'est déroulée comme suit :

- Envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 5 mai 2023
- Organe de publication : AWS / BOAMP / JOUE
- Date limite de réception des offres : le 13 juin 2023 à 12h00
- Nombre de plis reçus dans les délais : 74 plis
- Nombre de plis parvenus hors délais : 0 pli
- Date d'ouverture des plis : 15 juin 2023 à 14h00

Délai de validité des offres : 120 jours.

Des négociations ont été menées avec les 3 premiers candidats de chaque lot sous la forme de :

- Questions/réponses écrites via la plateforme pour les lots 4-7-9-10-11-12-13-14-15
- Auditions pour les lots suivants 1A,1B,2,3,5,6,8. Les réponses ont été apportées oralement lors de l'audition ou par la suite par écrit.

Pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse a été choisie en tenant compte des critères d'attribution notés sur 100 puis pondérés comme suit : valeur technique 55 % et prix 45 %

Ainsi, les offres ont été analysées en Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 5 septembre 2023.

Les lots ont été attribués selon la répartition ci-dessous :

LOT	Nom du Candidat	Montant de l'offre HT	Note critère prix (/45)	Note critère technique (/55)	Note totale (/100)
LOT 1A	OFFICE DE SERVICES EN BATIMENT	92 256,45 €	45,00	52	97,00
LOT 1B	OFFICE DE SERVICES EN BATIMENT	960 299,86 €	41,07	52	93,07
LOT 2	MEHA	687 197,48 €	45,00	53	98,00
LOT 3	SMAC	254 000,00 €	45,00	44	89,00
LOT 4	MEHA	216 043,22 €	45,00	40	85,00
LOT 5	ATELIERS CHEVALIER	199 500,00 €	45,00	48	93,00
LOT 6	BETTA	499 509,40 €	45,00	43	88,00
LOT 7	SEGE	157 295,00 €	34,33	55	89,33
LOT 8	SARL SERVICE NET ET PLUS	306 926,84 €	45,00	45	90,00
LOT 9	ATELIERS CHEVALIER	159 000,00 €	45,00	48	93,00
LOT 10	AGENCEMENT DECORATION VALLEE DE L'ORGE	141 104,19 €	39,39	53	92,39
LOT 11	AGENCEMENT DECORATION VALLEE DE L'ORGE	11 450,72 €	39,30	53	92,30
LOT 12	QUI ETALIS	256 188,24 €	43,30	49	92,30
LOT 13	SFRE	173 748,14 €	45,00	53	98,00
LOT 14	SFRE	49 966,15 €	45,00	53	98,00
LOT 15	IRIS ASC	25 600,00 €	45,00	47	92,00

Montant total estime MOE (APD) : 4 114 000,00€ HT

Montant total hors option : 4 190 085,69€ HT

Ce même jour, la décision de la CAO est présentée en commission Transition écologique, urbanisme et travaux.

Suite à la présentation en CAO et en commission Transition écologique, urbanisme et travaux, il est demandé au Conseil municipal de :

- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer les lots du marché de travaux de construction de la nouvelle cantine scolaire, conformément à la décision de la CAO du 5 septembre, selon la répartition ci-dessous :

LOT	Nom du Candidat	Montant de l'offre HT	Note critère prix (/45)	Note critère technique (/55)	Note totale (/100)
LOT 1A	OFFICE DE SERVICES EN BATIMENT	92 256,45 €	45,00	52	97,00
LOT 1B	OFFICE DE SERVICES EN BATIMENT	960 299,86 €	41,07	52	93,07
LOT 2	MEHA	687 197,48 €	45,00	53	98,00
LOT 3	SMAC	254 000,00 €	45,00	44	89,00
LOT 4	MEHA	216 043,22 €	45,00	40	85,00
LOT 5	ATELIERS CHEVALIER	199 500,00 €	45,00	48	93,00
LOT 6	BETTA	499 509,40 €	45,00	43	88,00
LOT 7	SEGE	157 295,00 €	34,33	55	89,33
LOT 8	SARL SERVICE NET ET PLUS	306 926,84 €	45,00	45	90,00
LOT 9	ATELIERS CHEVALIER	159 000,00 €	45,00	48	93,00
LOT 10	AGENCEMENT DECORATION VALLEE DE L'ORGE	141 104,19 €	39,39	53	92,39
LOT 11	AGENCEMENT DECORATION VALLEE DE L'ORGE	11 450,72 €	39,30	53	92,30
LOT 12	QUI ETALIS	256 188,24 €	43,30	49	92,30
LOT 13	SFRE	173 748,14 €	45,00	53	98,00
LOT 14	SFRE	49 966,15 €	45,00	53	98,00
LOT 15	IRIS ASC	25 600,00 €	45,00	47	92,00

- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces marchés, y compris leurs avenants.

VOTE : unanimité

Madame Launay

En commission, j'ai posé des questions et les réponses ont été claires.

En revanche, il est dommage que nous n'ayons pas une présentation visuelle du projet ce soir parce que, par exemple, Monsieur Korchia ne l'a pas vu. J'avais demandé s'il était possible qu'il soit présenté lors du Conseil municipal.

Monsieur le Maire

Aujourd'hui, nous n'avons pas de visuel supplémentaire que celui présenté lors du jury d'architectes.

Je voulais rappeler deux choses car nous avons quand même deux bonnes nouvelles. La première est que beaucoup d'entreprises ont répondu aux différents lots. En Commission d'Appel d'Offres (CAO), nous avons eu des échanges où nous nous sommes interrogés sur les prix d'un certain nombre d'entreprises. Globalement, nous sentons que nous avons affaire à des boîtes sérieuses. Ensuite, je crois que nous sommes bien accompagnés par la maîtrise d'œuvre. A travers les contacts que nous

avons depuis quelques mois, je les sens sérieux et ils suivent bien le chantier. Ce sera la clef de ce projet pour bien coordonner l'ensemble des interventions des différents corps de métiers.

La deuxième bonne nouvelle est que, d'une manière globale, les prix ne s'envolent pas. C'était quand même ce qui nous attendait, il y a encore quelques mois. Aujourd'hui, globalement, les prix de la construction ont tendance à se stabiliser sur les montants actuels que nous avons. Nous avons soixante-seize mille euros d'écart par rapport aux prévisions : c'est plutôt une bonne nouvelle. Maintenant, le deuxième enjeu sera la coordination qui est vraiment importante. Outre les multiples problèmes que nous avons eu à gérer avec la salle des Ruchères, le sujet de la coordination des différentes interventions sur le chantier n'est pas simple.

Collectivement, nous pouvons être fiers d'avoir choisi ce projet et surtout le choix des matériaux pour que cet équipement soit le plus responsable possible sur le plan du développement durable. La chape principale est en béton pour stabiliser l'édifice mais tout le reste est en bois ou en bois-métal en fonction des poutres porteuses ou non. La prégnance du bois est une très bonne nouvelle, pas uniquement pour des raisons écologiques mais aussi pour l'isolation, le confort et cætera. La paille sera compactée. C'est la première fois que nous ferons un bâtiment comme cela sur la commune. Tout cela va dans le bon sens.

Un autre sujet qui compte également pour moi : le fait que beaucoup d'éléments soient faits en préfabriqué en usine permet de réduire aussi la durée du chantier. C'est intéressant pour les riverains. Cette conception architecturale a été aussi choisie pour s'inscrire dans la durée, pour les cinquante prochaines années. Nous ne savons pas quel sera le devenir d'un bâtiment comme celui-là dans vingt ans. Donc, nous avons beaucoup insisté sur la nécessité d'avoir un bâtiment multifonctionnel pouvant évoluer dans la durée. Il a donc été aussi conçu comme cela. Dans trente ans, plutôt que d'aller consommer d'autres espaces naturels pour faire un deuxième bâtiment, peut-être réutiliser le même pour d'autres fonctions ? C'est un pari, parce qu'évidemment, nous ne savons pas de quoi sera fait demain.

Il y a aussi la gestion la plus optimisée possible de l'eau avec des systèmes de noues et de drainages, autant que possible, sur le pourtour du bâtiment. Et il y aura un potager sur une partie du toit.

Monsieur Turpin

Bien sûr, l'eau usée sera raccordée au réseau du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB). Par contre, en eaux pluviales, dans les études, il y a eu l'anticipation des pluies cinquantennaires et centennaires avec trois jardins de pluie, une toiture végétalisée au-dessus du restaurant des tout-petits, les pavés joints engazonnés pour la circulation piétonne, les noues au pied des façades et les trois bassins de rétention. Des études acoustiques ont également été faites avec des préconisations pour beaucoup de lots. Même le plombier sera obligé de mettre une enveloppe spéciale pour les tuyaux qui passeront à travers un plancher. Les plafonds des salles de restauration seront en fibre de bois. Au niveau du caisson d'extraction de la ventilation de la cuisine, il y aura un échangeur pour récupérer la chaleur soit 55% de l'air extrait qui repassera, après, au niveau des productions de chaud. Il y aura trois tests au cours du chantier pour l'étanchéité à l'air. Sur un tel chantier, il est toujours difficile que tout soit rebouché d'un étage à l'autre. Il y aura aussi une isolation thermique sous le plancher béton. Voilà les grands points environnementaux.

Monsieur le Maire

Compte-tenu de la nature un peu inédite du chantier de cet équipement, avec la maîtrise d'œuvre, nous allons organiser des temps de chantiers un peu ouverts. L'idée est d'intéresser, le plus possible, la population mais aussi les enfants. Pas au début, mais quand les poutres en bois commenceront à être montées, afin de comprendre l'intérêt du bois. Et, ensuite, quand il y aura la paille compactée. Cela peut aussi donner des idées aux Ignissois dans le cadre de la rénovation d'une maison ou autre. C'est aussi une manière d'intéresser et de valoriser le chantier vis-à-vis des enfants car ce sera leur lieu. D'ailleurs, l'architecte a suggéré qu'il puisse y avoir, à un moment donné, une vision définitive des poutres et de la paille en isolant, derrière un panneau de verre. Nous vous tiendrons au courant. Il faut

que nous puissions mettre cela en œuvre. Ce ne sera pas tout de suite mais, plutôt, au début de l'année. C'est un équipement public : tout le monde a vocation à s'y intéresser. Nous ferons en sorte que ce soit le cas.

Monsieur Turpin

Nous pourrions également voir les fondations car il y aura quatre-vingt-deux pieux descendant jusqu'à quinze mètres, pour certains. Les travaux dureront dix-sept mois : jusqu'en mars 2025.

Monsieur le Maire

Tout le monde est d'accord avec la délibération ?

Madame Launay

Evidemment, nous votons ce projet. Je voulais dire ma satisfaction de voir les matériaux utilisés comme la paille, le bois en ossature et en bardage. Ce sont autant de matériaux constituant des puits de carbone puisque le bois utilisé est un stockage de carbone. La toiture végétalisée est un isolant. Ce sont autant d'éléments qui font, je l'espère, que ce projet ne rencontrera pas de problèmes de réalisation, parce qu'à notre sens, c'est un bon projet.

Monsieur le Maire

Merci.

Monsieur Turpin

La maîtrise d'œuvre a fait un très bon travail.

Monsieur le Maire

Je laisse la parole à Monsieur Clément Moison pour qu'il vous donne un état d'avancement avec Seqens.

Monsieur Moison

Depuis la commission, je suis allé voir la maison du projet. Effectivement, nous n'avons pas encore une vision d'ensemble de tout le futur quartier car tous les lots ne sont pas encore définis au niveau architectural. Seul le lot H apparaît sur la maquette. Donc, pour l'instant, ils ont mis des blocs blancs pour représenter les futures constructions et les emprises possibles. Au fur et à mesure, lorsque les lots seront validés définitivement, ils remplaceront les blocs blancs dans la maquette. Sur le site internet, vous pouvez voir tous les éléments par rapport au projet dans sa globalité. Vous pouvez également venir consulter les Permis de Construire (PC) qui ont déjà été déposés, pour chaque lot, au service Urbanisme. Sachant que, pour certains PC déposés, nous leur avons demandé quelques modifications. Donc, par la suite, il y aura peut-être des Permis de Construire Modificatifs (PCM) mais sur des choses mineures comme de petits éléments architecturaux, pour rendre cela plus qualitatif.

Monsieur le Maire

Aujourd'hui, nous avons des réunions de travail avec Seqens tous les 15 jours pour faire le point sur tous les sujets comme ceux des équipements publics et du logement qui sont suivis de très près par Madame Marie-Laure Maloizel, les équipes de Seqens et le Patio. Il y a aussi le sujet des aspects architecturaux dont vous a parlé Monsieur Clément Moison. Pour ces derniers, c'est très long parce que les allers-retours sont très nombreux avec le groupement. Tout simplement, parce que nous assumons d'être un peu exigeants, un peu conservateurs, dans notre manière de concevoir ce qui est acceptable ou pas sur le plan architectural. Donc, les allers-retours se font sur des niveaux de détails extrêmes, comme celui des tuiles, des barreaux, des rez-de-jardin, des hauteurs, des retraits et cætera. En fait, nous ne comptons pas le nombre d'heures pour aboutir au projet, qui, de l'avis des Ignissois que nous croisons, trouvent cela très réussi. Mais il faut se battre, parce que, forcément, si nous ne sommes pas vigilants, le constructeur nous fait un cube. En même temps, il fait son métier. Donc, du

coup, c'est très long. Mais nous y allons pas à pas, résidence par résidence. Ensuite, aujourd'hui, ce qui va commencer à nous prendre de plus en plus de temps, c'est le sujet de la résidence qui sera à l'emplacement du parking actuel du Coccimarket. L'architecte a été désigné par le groupement ou est en cours de l'être dans les jours à venir. C'est sur ce rez-de-chaussée que nous aurons la médiathèque. En parallèle, les équipes de la ville, de l'Agglomération et Seqens travaillent ensemble, déjà depuis quelques mois, sur la base du programme qui a été validé dans ses grandes lignes. Maintenant, le but est que nous soyons bien d'accord sur la nature du volume que nous voulons. Nous, c'est : la ville, l'Agglomération et Seqens. Ce dernier bâtira une résidence. L'Agglomération achètera en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) un gros volume au rez-de-chaussée et aménagera la médiathèque. Aujourd'hui, nous sommes sur une médiathèque d'environ 800 m².

Parallèlement à cela, un peu avant l'été, avec Madame Valérie Hortaut, le service des Sports et le club de basket, nous avons commencé à travailler particulièrement sur le futur gymnase. Comme les PC sont en cours, nous devons nous organiser dès maintenant, pour savoir le volume que nous achèterons, plus tard, en VEFA. Nous avons eu plusieurs allers-retours sur les dimensions des terrains. Ce gymnase sera attribué prioritairement au basket. Mais, là aussi, comme nous créons un bâtiment sur cinquante ou soixante ans, il faut que nous imaginions aussi d'autres sports en intérieur pouvant, peut-être un jour, s'y greffer comme le futsal, le handball et cætera. Nous avons également évoqué la possibilité d'avoir un mur d'escalade. Je vous livre des éléments de réflexions entre nous. Et nous comparons aussi avec ce qui se fait ailleurs, dans d'autres villes. C'est hyper intéressant mais c'est beaucoup d'heures d'échanges avec Seqens car tout est discuté. Ce dernier ne laisse rien passer mais nous non plus. Donc, forcément, nous avons encore un certain nombre d'heures de travail sur ce sujet-là.

En parallèle, nous travaillons également sur la nature du parc qui sera situé à l'arrière de la résidence. Ce sera plus simple, mais ce n'est pas toujours évident non plus, parce que nous avons un sujet d'hydraulique : nous sommes en pente. A la base, Seqens était plutôt parti sur un parc urbain assez aménagé, comme tout parc urbain en milieu dense. Nous ne sommes pas du tout là-dessus. Nous discutons donc de tout cela. A ce stade, nous ne pouvons rien vous dire de plus. En revanche, dès que nous aurons validé des étapes - en particulier celle des équipements publics - nous pourrons vous faire des points très volontiers. Tout se discute en ce moment, y compris la partie importante des commerces. Nous restons sur les propositions d'avoir une supérette, une crèche et un ou deux lots de commerces en plus. Nous restons aussi sur ce qui avait été convenu dès le départ : avoir des commerces ne venant pas faire concurrence à ceux de la place de la Ferme.

Par rapport au relogement, aux typologies de logements et, en particulier, aux logements sociaux, là aussi, les discussions se font avec un troisième acteur : l'Etat qui détient la plus grande part de réservations sur les logements. Nous avons signé la charte ayant pour signataires Seqens, la Ville et l'Etat. Aujourd'hui, nous sommes encore en discussion sur les typologies de logements sociaux et les surfaces. Tout n'est pas encore calé, y compris, pour la résidence qui sera à la place de la cantine actuelle qui sera détruite. En revanche, dans le projet cantine, nous avons prévu, dans les années à venir, de pouvoir rajouter un volume bâti au-dessus de la partie élémentaire de la cantine. Aujourd'hui, le projet a été conçu pour accueillir un city-stade. Mais, demain, comme il y aura les poteaux, tout sera prévu pour que nous puissions couvrir et avoir, le cas échéant, une ou deux classes. Nous avons aussi un sujet difficile à prévoir : l'agrandissement de l'école Joliot Curie. Les flux d'élèves ne sont jamais très logiques. Aujourd'hui, sur la commune, nous avons un nombre d'élèves en stagnation ou en diminution. Sur cette rentrée scolaire, il y a eu une très légère augmentation. Donc, en fait, nous nous disons qu'il faut que nous soyons prêts, au moment venu, si c'est nécessaire, de pouvoir avoir une ou deux classes en plus sur l'école Joliot Curie. C'est comme cela que ça a été conçu.

Madame Launay

Sur le projet du lot H, il n'y a pas d'éléments d'énergie renouvelable (EnR). Monsieur Clément Moison m'a rapporté le mécontentement que vous aviez eu face à cela. Il faudra être vigilant sur les prochains

bâtiments parce que, je ne vais pas vous rappeler les conditions météorologiques de cet été, les inondations en Europe et en Asie et les mégas feux au Canada. Nous allons rentrer de plein fouet dans toutes les perturbations liées au réchauffement climatique. Il faut agir. Donc, la production d'électricité de manière renouvelable fait aussi partie du pack des choses urgentes à mettre en place. Il ne faut pas que les aménageurs fassent l'impasse dessus.

Monsieur le Maire

Je suis entièrement d'accord. D'autant plus que nous sommes en train de finaliser le travail sur le diagnostic général de nos bâtiments de plus de 1 000 m², voire une stratégie et un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) de rénovation de nos bâtiments publics. Ce serait un comble pour nous, acteurs publics locaux sur nos bâtiments, travaillant sur le sujet et investissant de manière cohérente, qu'un aménageur, créant nos bâtiments, ne travaille pas dans cette direction.

Monsieur Korchia

Quand on fait du logement, la première chose à faire est de produire de l'eau sanitaire solaire. Sachant que le solaire thermique a un rendement bien meilleur que le solaire photovoltaïque. Ça permet d'atteindre beaucoup plus facilement les réglementations thermiques. Aujourd'hui, c'est une aberration de faire 1 m² de logement sans panneau solaire thermique. C'est un non-sens que je n'arrive même pas à comprendre.

Monsieur le Maire

Il faut que nous leur remettions la pression là-dessus. Nous sommes entièrement d'accord avec vous.

Madame Francesetti

Avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), nous avons regardé les possibilités pour les panneaux solaires thermiques au niveau du gymnase des Bois Brûlés. Le problème, avec ce genre de bâtiment, est que nous consommons par pics et que nous ne savons pas stockés. Au niveau des EnR, c'est moins gênant pour la production d'électricité mais, pour l'eau, c'est un vrai problème de produire puis d'avoir trop d'eau chaude à un moment.

Monsieur Korchia

Autant pour un gymnase, c'est vrai qu'y mettre du solaire est aberrant parce que les besoins de ce bâtiment ne sont pas dans les meilleures périodes. Autant, il est aberrant de ne pas en mettre pour des logements. L'eau chaude se stocke.



Madame Launay

J'ai un point concernant le mur qui se construit sur le Plateau. C'est une espèce de reconstruction du mur de Berlin. Sur le bord de la ligne 18, en prenant la rue des Marnières et en débouchant face à ce qui était le ring de Polytechnique, là, le mur commence et va jusqu'à sa bifurcation. J'alerte le Conseil municipal sur le fait que le mur doit être construit après la bifurcation remontant le long de la N118 et repartant vers Châteaufort. Il y a un mur de cette même hauteur de trois à quatre mètres, sur plus d'un kilomètre de long. Au-delà de mes positions contre la ligne 18, ce mur est un non-sens. Quand nous nous souvenons des réunions publiques de la Société du Grand Paris (SGP) avant la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la ligne 18, le projet devait être conçu avec une intégration environnementale impeccable. Et là, plus ça va et plus le mur avance le long de la RD36 jusqu'à Châteaufort. Qu'est-ce que cela va donner sur le Parc Naturel Régional (PNR) ? Parce qu'après, derrière, nous rentrons sur le PNR de Chevreuse. Jusqu'où allons-nous laisser faire cette horreur qui sera une barrière pour la biodiversité ? Parce que les animaux ne pourront plus passer d'un côté et de l'autre. Avec une voie en tranchée ouverte, il y avait encore une possibilité. Mais, là, il n'y en a plus. C'est carrément moche. Autant, d'habitude, je ne rentre pas dans l'esthétisme. Mais, là, pour moi, c'est le mur de la honte.

--- oOo ---

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h12.
Ce procès-verbal est consultable en Mairie ainsi que sur le site Internet de la ville
www.ville-ignny.fr (rubrique : la Mairie/Conseil municipal/comptes-rendus)
suite à l'approbation du Conseil municipal.*

-- oOo --

FONCTION	PRENOM & NOM	Présent	Procuration	Absent	Signature
Maire	Francisque VIGOUROUX	x			
Conseillère municipale	Nathalie FRANCESETTI	x			

Mes sources ne sont pas officielles mais il semblerait que le maire de Châteaufort ne soit pas spécialement content. Il faut vraiment qu'il y ait un consortium, un collectif de maires, un contre-pouvoir face à la SGP. La Présidente de Terre & Cité a peut-être aussi beaucoup de difficultés à batailler ?

J'avais déjà alerté là-dessus parce que la SGP fait ce qu'elle veut et ne tient pas compte des dernières remarques de l'enquête publique. A un moment, nous ne pouvons pas laisser faire. Je voulais vous alerter là-dessus.

Monsieur le Maire

Avec quelques maires et Madame Caroline Doucerain, Présidente de Terre & Cité, nous sommes alignés sur un sujet pour lequel nous n'avons pas gain de cause et qui nous paraît tellement évident : le franchissement. J'en ai parlé au Président du Comité stratégique de la SGP qui est le maire de Massy. Je trouve que l'Agence Du Grand Paris & States (ADGPS) se comporte très mal. Et pourtant, je suis pour le métro : je ne m'en suis jamais caché. Mais je trouve qu'ils nous prennent pour des ploucs. J'entends ce que vous dites. Il faudrait que j'en parle également à Monsieur Grégoire de Lasteyrie.

Madame Launay

Le mur, qui est construit actuellement, part de la sortie du tunnel situé au-dessus d'Igny. Il rentre dans Polytechnique, sur le territoire de Palaiseau. Ensuite, il est aérien jusqu'au Commissariat à l'Energie Atomique (CEA). Après le CEA, il doit redescendre au sol. Et là, il est question qu'ils fassent un mur qui devrait également faire un kilomètre à un kilomètre et demi, sur trois ou quatre mètres de haut. C'est un mur en béton moche qui fait une barrière infranchissable pour les animaux et qui va compliquer les continuités agricoles. En fait, de part la dangerosité, je comprends le besoin d'isoler une ligne de métro mais il y a d'autres moyens de clôturer que de mettre un mur en béton sur toute une longueur. Cela ne va pas résoudre le problème de continuité écologique : nous sommes bien d'accord. Mais, au moins, nous n'aurons pas cette horreur.

Monsieur Moison

Je me suis fait la même réflexion sur le mur. Et, encore, aujourd'hui, il est propre. Parce que lorsqu'il sera tagué sur toute la longueur avec le style que nous connaissons un peu partout en Ile-de-France, ce sera un cauchemar. Il faut peut-être imaginer quelque chose devant ? Des arbres ou quelque chose qui grimpe sur le mur ? Mais, là, ce mur n'est pas possible.

Monsieur le Maire

Il faut qu'il y ait, à minima, une barrière végétale. Tout en étant pour la ligne 18, je reconnais que le viaduc sur le Plateau est brutal.

Madame Leclercq

C'est inimaginable.

2. QUESTIONS DIVERSES